

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2008**

L'An Deux Mil Huit, le Trente et un Janvier, à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMINES s'est réuni dans la salle de réunions du premier étage, sous la Présidence de Monsieur Alain DETOURNAY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Vingt Cinq Janvier Deux Mil Huit, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain DETOURNAY, Maire.

M Henri SEGARD, M. Paul DHALLUIN, Mme Martine HOFLACK, Mme Nicole BULCKAEN, M. Jean-Claude DEFRANCE, Mme Laurence BREYNE, M. Bruno HAUTEKIET, Adjointes.

Mme Arlette SAMAILLE, M. René ROGER, M. Michel HAZEBROUCQ, M. Michel DANESSE, Mme Anne-Marie LAMBIN, M. Patrick DE CAUWER, Mme Anita GRUARD, M. Michel GANTOIS, Mme Brigitte TRAISNEL, Mme Francine DUPUIS, M. Alain LEROY, M. Jérôme LARROQUE, M. Christian DEBOUT, Mme Véronique BARDE, M. Jean-Claude BRION, Mme Josiane VERMEERSCH, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Claude BOUTRY, Adjoint, à Mme Martine HOFLACK, Adjointe.

M. Michel MANGEZ, Conseiller Municipal, à M. Michel HAZEBROUCQ, Conseiller Municipal.

Mme Laurence LAMBLIN, Conseillère Municipale, à Mme Laurence BREYNE, Adjointe.

Mme Christine MIZANI, Conseillère Municipale, à M. Christian DEBOUT, Conseiller Municipal.

Mme Maryse PIOTROWSKI, Conseillère Municipale, à Mme Véronique BARDE, Conseillère Municipale.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme Marie-Noëlle HADJELLOUM, Adjointe.

Mme Marie-Agnès SIGIER, Conseillère Municipale.

Mme Yvette VANDAMME, Conseillère Municipale.

Mme Carla CHANTREL, Conseillère Municipale.

---

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte TRAISNEL

---

## I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007 –

Le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2007 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

## II - ACTUALITES MUNICIPALES.

### Intervention de M. Le Maire :

Il s'agit de la validation des outils du projet culturel 2008. A cet effet, une fiche d'objectifs 2008 a été créée reprenant les actions et projets de l'exercice 2008.

→ **Le pôle Expositions** se composera de 8 expositions : 7 à la Maison du Patrimoine et 1 en Mairie.

→ **Le pôle Office de Tourisme** se composera de :

- 4 conseils d'exploitations (Février/Mai/Septembre et Décembre),
- A l'année : cycle des vitrines du savoir faire cominois,
- Week-end des 3 et 4 Mai 2008 : Manifestation « Randonnées et patrimoine à COMINES ».

→ **La participation du bâtiment à des manifestations** : en Octobre : Fête des Louches et semaines bleues. En Novembre : Forum du Ferrain. En Décembre : Participation au Salon ARTECOM.

### Intervention de Mme Martine HOFACK, Adjointe au Maire, Chargée de la citoyenneté et des personnes âgées :

#### 1) Extension du columbarium communal :

Il convient aujourd'hui de poursuivre l'extension du columbarium communal existant et de se pencher plus particulièrement sur le choix de l'emplacement à retenir pour ce faire.

Rappel : Les premières cases ont été installées en 1990. L'ouvrage a fait l'objet d'extensions au fil des ans. Aujourd'hui, 203 cases composent le columbarium : 173 sont occupées, 30 sont libres.

Le choix de la crémation ne cesse d'évoluer. En 2000, le taux de crémation en France représentait 18 % des obsèques. Il est passé en 2006 à 27 %, soit 134 500 crémations.

#### 2) Travaux de révision des listes électorales 2007/2008 :

Présentation du procès-verbal des opérations effectuées par la Commission Administrative chargée de la révision des listes électorales lors de sa séance du 18 Octobre 2007.

Chaque année, la commission a pour mission :

- a) de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues à la Mairie et de constater les demandes de changement d'adresse, à l'intérieur de la circonscription d'un même bureau de vote, d'électeurs déjà inscrits.
- b) d'examiner la liste nominative établie par l'INSEE des Français atteignant l'âge de 18 ans et de procéder à leur inscription d'office sur la liste électorale générale après s'être assurée qu'ils remplissent l'ensemble des conditions requises par la loi pour figurer sur cette liste.

- c) d'ouvrir les plis cachetés contenant les cartes qui n'ont pu être remises à leur titulaire à l'occasion des scrutins intervenus depuis la dernière révision. La commission tient compte, dans ses travaux, des indications qui ont motivé le retour de la carte à la Mairie ainsi que des indications fournies par les électeurs qui ont du retirer directement leur carte au bureau de vote.
- d) de s'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer à figurer sur la liste électorale du bureau de vote et de procéder, le cas échéant, à des radiations d'office.

**Intervention de Mme Nicole BULCKAEN, Adjointe au Maire, Chargée de l'Emploi, de la Solidarité, de l'Insertion et de la Santé :**

**1) Bilan des p'tit déj emploi du 18 octobre 2007 :**

Pour sa 4eme édition, « les p'tits déj de l'emploi » ont cette année encore, rencontré un vif succès. La notoriété de la manifestation est grandissante et le bouche à oreille qui semble être nouveau, démontre l'efficacité des années précédentes et un intérêt économique pour la formule. Ce phénomène s'est constaté fortement pour les entreprises belges.

De plus, les postes proposés deviennent de plus en plus diversifiés et qualifiés ce qui a nécessité le développement du réseau partenarial.

- 17 entreprises locales présentes dont 5 entreprises de Comines Belgique et 5 entreprises de Comines France.
- 250 candidats présélectionnés dont 70% sont de la Vallée de La Lys (30% sont cominois dont 20% de Comines France). Il est évident que certains besoins nécessitent de sortir du territoire intercommunal notamment pour les postes qualifiés. Si l'un des objectifs évident est de satisfaire la demande d'emploi, l'intérêt premier consiste à favoriser sur un temps donné, l'accompagnement des PME/PMI en vue de son développement économique.
- Environ 60 personnes ont été revues par les entreprises pour un second entretien. En Novembre, 13 personnes ont obtenu des contrats de travail. (Annexe 1).
- Un premier engagement du FOREM depuis le début de l'action. 57 candidats belges positionnés sur les entreprises belges et françaises (pour ces dernières, principalement sur les postes qualifiés).
- L'hétérogénéité des postes avec un accroissement des postes tertiaires comparativement aux autres années (vulcanisateur, ouvrier saisonnier, comptable, négociateur immobilier, contremaître, dessinateur Autocad...), a créé une richesse et une mixité tant du type d'entreprise que du type de candidats. (34% des postes relèvent du tertiaire).
- Une plus forte représentation des postes qualifiés
- La manifestation gagne en notoriété. Des entreprises ont participé sur les conseils d'autres entreprises ayant participé les années précédentes et dont le besoin avait été comblé.
- Le taux d'absentéisme s'est amélioré depuis la précédente année il est de 23% cette année contre 25% l'année précédente et de 50% en 2005.

- **Les satisfactions des candidats**
  - ✚ L'amélioration de l'accueil (avec la prise de rendez-vous pour les postes qualifiés) a favorisé la convivialité de la manifestation. 95% des candidats ont été satisfait de l'accueil et de leur venue aux « p'tits déj ».
  - ✚ Les candidats ont notamment apprécié le fait que les entreprises présentent leurs activités et le principe convivial de l'entretien.
- **Les satisfactions des entreprises**
  - ✚ De nombreuses entreprises remarquent la richesse et la qualité des candidatures proposées.
    - Certaines candidatures de très haute qualité, parfois jamais rencontrées dans des méthodes habituelles de recrutement (dixit LEHOUCK, ABRIVAL, TRANS VAL DE LYS, ...).
    - Principe d'innovation reconnu comme très intéressant par l'ensemble des entreprises puisque répondant à leurs problématiques internes de ressources humaines.
    - Suite à la manifestation les entreprises TISSAGE DELANNOY et TRANS VAL DE LYS ont fait de nouveau appel au CCAS afin de les accompagner dans du positionnement de candidats.

### **Remarques pour une optimisation de l'action 2008**

- Dans le cadre de la manifestation, la représentation des jeunes (15-25 ans) a été importante (plus de 40%). Ces candidats ont montré leur intérêt pour la manifestation qui leur a permis de passer pour la première fois un entretien. Il serait intéressant de réfléchir à la préparation des entretiens pour les candidats n'ayant jamais été confrontés au milieu de l'entreprise. Une réflexion pourrait être menée par les partenaires jeunesse (PIJ, MISSION LOCALE, IVANOE, PLIE...) au-delà même de l'action des « p'tits déj ».
- Le développement des partenaires (Association de cadres) est nécessaire considérant l'élargissement des postes qualifiés et diversifiés d'où une consolidation et un intérêt d'intégrer en amont (lors des réunions de travail), un partenaire représentatif de ses associations.
- Actuellement, dans le cadre de l'action, une entreprise pour qui on ne trouve pas de candidat est laissé à son point de départ.  
Cette année, 4 entreprises n'ont pu être satisfaites notamment dans le secteur de la métallurgie, dans le bâtiment, et dans la logistique (Chauffeur Poids-lourds), secteurs d'activités en pénurie de main d'œuvre et qui fonctionne par le « débauchage ».
  - ▶ Apporter une réflexion pour infléchir un suivi de ces entreprises (mises en place de procédures partenariales et d'une coordination propre à cette problématique) – Il s'agira de favoriser l'aboutissement de solutions sur le long terme (négociation à la formation, etc. ...).
- Réflexion sur un engagement préalable de l'entreprise. Certaines entreprises, type ONDUCLAIR, font appel aux « p'tits déj », sans vraiment jouer le jeu puisqu'elles exécutent leur recrutement en parallèle. Conséquence : Beaucoup de travail pour rien et des candidats que l'on doit annuler.

- Le responsable d'HOLLIDAY'S PIGMENT précise qu'il est nécessaire d'expliquer au préalable à l'entreprise les règles du jeu. Suite à la manifestation, l'entreprise prend directement le relais avec les candidats.
- Certains candidats, retenus pour un poste ou pour un second entretien, réfute sans aucune raison quand il y a possibilité de contractualiser. Il y a donc une nécessité de suivi de ces candidats par le partenaire qui a positionné.

## **2) RESEAU DES POINTS D'ACCUEIL DE PREMIER NIVEAU EN DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES :**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe du droit à compensation du handicap. Dans ce cadre, a été créée la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH).

Celle-ci a la vocation d'être un guichet unique exerçant « une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap ».

La MDPH regroupe :

- Deux commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (ex-COTOREP). Elles deviennent les antennes Adultes de Lille et Valenciennes.
- La Commission départementale de l'éducation spéciale (ex-CDES) devient l'antenne Enfants de la MDPH. Elle concerne les enfants et jeunes âgés de moins de 20 ans.

Il est à noter que la démarche de la MDPH tend à favoriser le service rendu à l'usager et dynamise la mission du CCAS. Pour ce dernier, les objectifs étant de :

- Officialiser et valoriser le travail effectué par le service
- Clarifier les missions du CCAS et de la MDPH en faveur des Personnes Handicapées
- Renforcer la qualification des agents via les formations organisées
- Développer la connaissance des agents et leur capacité d'information et d'orientation aux usagers
- Constituer un réseau d'échanges et d'informations pour les agents d'accueil souvent démunis sur les questions du handicap

## **Intervention de Mme Laurence BREYNE, Adjointe au Maire, Chargée des sports :**

### **1) Rallye des Flandres :**

Les organisateurs de l'épreuve du Rallye des Flandres sollicitent chaque année l'accord de la municipalité pour pouvoir traverser la ville de Comines pour une course automobile. La 25ème édition du Rallye « Bernard Meurisse », se déroulera le 18 mai 2008.

### **2) Parcours du cœur :**

La Ville de Comines, comme les années précédentes, participera à la manifestation nationale « Parcours du Cœur » le samedi 26 et le dimanche 27 avril 2008.

Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser le public aux bienfaits d'une activité physique régulière et adaptée pour la santé. Bien que les maladies cardio-vasculaires

restent toujours la première cause de mortalité en France (étude INSEE), le nombre de décès a sensiblement diminué ces dernières années.

Outre l'aspect thérapeutique, ces progrès sont certainement liés à la multiplication d'actions de prévention, telle que le parcours du cœur.

A noter qu'en raison du changement du calendrier scolaire, les classes n'ayant plus cours le samedi matin, ne pourront plus participer à la manifestation.

### **Intervention de Mme Anne-Marie LAMBIN, Conseillère Municipale, Chargée de la Maison de la Petite Enfance et de l'Informatique :**

Dès 2008, la Ville développera des places supplémentaires en accueils de loisirs maternels.

Aussi, la maison de gardien va être réhabilitée en raison :

#### **1) des objectifs suivants :**

- continuer d'accueillir les enfants d'âge maternel dans des locaux qui leur sont adaptés,
- maintenir la qualité de la prestation proposée par la ville dans ce domaine et communément reconnue par les familles utilisatrices.

#### **2) de l'opérationnalité attendue :**

- le maintien du « site Maison de l'Enfance » en un lieu d'accueil centralisé et unique,
- le décloisonnement d'activités en petit groupe d'enfants.

A cet effet, des dossiers d'équipement mobilier et d'opération immobilière ont été déposés auprès de la C.A.F. pour être subventionnés.

### **Intervention de Mme Francine DUPUIS, Conseillère Municipale, Chargée de la bibliothèque :**

Les enfants du multi-accueil apprécient beaucoup les sorties à la bibliothèque. De même, au moment de l'animation, ils réclament « les livres » et sont très en demande (« encore ! »). Ils prennent aussi beaucoup de plaisir à les manipuler. Afin de maintenir cette notion de plaisir, il est important de leur proposer une variété de livres, un choix différent de celui du multi-accueil.

Nous constatons que peu de parents prennent le temps d'aller à la bibliothèque avec leurs jeunes enfants. Cependant, lorsqu'on leur raconte les séances de la bibliothèque et le ¼ d'heure du conte, ils sont réceptifs et intéressés.

Par ailleurs, ce projet témoigne du partenariat existant entre la Bibliothèque Municipale et la Maison de l'Enfance. Par ailleurs, il souligne une volonté commune de s'inscrire dans une dynamique qualitative d'accueil au service des administrés.

### **Intervention de Mme Brigitte TRAISNEL., Conseillère Municipale, Chargée de la maison de la musique et des concerts :**

#### **1) Proposition du cinquième « Festival embarquement immédiat » :**

Les objectifs du festival :

- 1) Accompagner des groupes amateurs qui s'engagent dans une démarche artistique par l'intermédiaire d'un module à la pratique scénique : son, balance, gestion de l'espace scénique, gestion de la relation au public, etc.
- 2) Elargir les champs d'action du Nautilus en tant que structure de développement des pratiques musicales à une pratique d'accompagnement des groupes qu'elle accueille à l'année.

Le Festival se déroulera deux fois cette saison le samedi 23 février avec 3 groupes qui répètent au Nautilus et le samedi 21 juin (jour de la fête de la musique) avec trois nouveaux groupes. L'entrée est gratuite et les artistes jouent gratuitement en contrepartie de l'accompagnement scénique et de la réalisation d'un clip vidéo pour les groupes du 21 Juin 2008.

## **2) Proposition de mise en résidence de « Musard » à la maison de la musique :**

Résidence du 04/02/08 au 08/02/08 – Un concert pour l'ensemble des CM2 cominois le Vendredi 8 Février 2008.

## **3) Proposition de mise en résidence de « Oyhear » à la maison de la musique :**

Résidence du 03/03/08 au 07/03/08 – Un concert de fin de résidence le Jeudi 6 Mars 2008. Une création avec l'Ecole de Musique en lien avec Jacques PONCHEL.

### **III - ORDRE DU JOUR :**

#### **1 – ADDITIF AUX TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX -**

RAPPORTEUR – M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2007,

Vu l'avis de la Commission « Vie Locale » du 22 janvier 2008,

Considérant que la politique vacances et temps libre de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille est modifiée pour 2008 puisque les bons loisirs sont remplacés par le chéquier loisirs,

Considérant que la Ville de Comines acceptait dans le cadre des accueils de loisirs, les bons loisirs comme moyen de paiement par les familles allocataires concernées,

#### **DECIDE :**

- 1) d'accepter dans le cadre des accueils de loisirs, le chéquier loisirs comme moyen de paiement par les familles allocataires détentrices du titre à compter de février 2008, à la condition que le prix à payer par l'utilisateur soit égal ou supérieur à la somme représentée par ce moyen de paiement, complété le cas échéant d'un rajout en numéraire.
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'affiliation afférente.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2 – L'ALLOCATION-VACANCES AUTONOME POUR PERSONNES AGEES -

RAPPORTEUR – Mme Martine HOFLACK

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission « Vie Locale » du 22 Janvier 2008,

Considérant que par délibération du 14 Mai 2002, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une allocation-vacances aux aînés cominois, sous condition d'âge et de revenus,

Considérant que par délibération du 19 février 2004, le Conseil Municipal a décidé de compléter l'allocation-vacances aux aînés cominois, en instaurant des conditions d'âges évolutifs et des critères de distance, et de durée de séjour,

Considérant qu'il s'agit de modifier le barème corrélativement aux évolutions afin de rééquilibrer l'action telle qu'elle a été votée,

### DECIDE

1) de valider le calendrier de gestion de l'action suivante,

Années	Personnes bénéficiaires	Age
Au 01.01.2011	Personnes nées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1946	65 ans
Au 01.01.2012	Personnes nées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1947	65 ans
Au 01.01.2013	Personnes nées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1948	65 ans
Au 01.01.2014	Personnes nées avant le 1 <sup>er</sup> Janvier 1949	65 ans

2) de réactualiser le barème d'attribution de l'allocation-vacances suivant en fonction des ressources, à compter de l'année 2008,

PARTICIPANTS	REVENUS BRUTS ANNUELS	PARTICIPATION VILLE
PERSONNE SEULE	7 560 à 9 600 euros	60 euros
	9 601 à 11 520 euros	40 euros
	11 521 à 13 560 euros	20 euros
MENAGE	13 320 à 16 596 euros	120 euros
	16 597 à 19 404 euros	80 euros
	19 405 à 21 780 euros	40 euros

3) d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE

### 3 – MODIFICATION DU PLU CONCERNANT DES OUVRAGES PUBLICS DE LA ZAC MAURICE SCHUMANN –

RAPPORTEUR – M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission « Vie Locale » du 22 janvier 2008,

Considérant que dans le cadre de la commercialisation de la ZAC Maurice Schumann, une partie de la voirie est devenue optionnelle pour préserver de grandes unités foncières,

Considérant que des couloirs végétaux ont été modifiés,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie, aménageur de la ZAC ayant sollicité Lille Métropole Communauté Urbaine pour la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau cartographique et non pas réglementaire, il convient de modifier le PLU, avec les équipements et les ouvrages publics effectivement réalisés,

Considérant que chaque nouvelle parcelle devra être accessible, en créant si nécessaire de nouvelles voiries,

Considérant que le ratio des espaces verts défini dans le règlement du PLU est maintenu,

Considérant que par délibération du 29 juin 2007, LMCU a décidé de lancer la procédure de modification partielle du PLU intégrant une enquête publique du 26 novembre au 28 décembre 2007,

**DECIDE** de donner un avis favorable à la mise en conformité du PLU avec les équipements et ouvrages publics effectivement réalisés de la ZAC Maurice Schumann.

**(ANNEXE I AU PRESENT PROCES-VERBAL),**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 4 – CESSION DE LA PARCELLE A 6482 A NEXITY FONCIER CONSEIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS -

RAPPORTEUR – M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission « Vie Locale » du 22 janvier 2008,

Considérant que la Ville de COMINES est propriétaire d'une parcelle cadastrée A 6482, d'une contenance de 526 m<sup>2</sup>, située au Nord de la rue de Wervicq,

Considérant que cette parcelle se situe en zone AUCm 0.30 et NP au PLU,

Considérant que NEXITY FONCIER CONSEIL travaille en concertation avec la Ville de COMINES et PARTENORD HABITAT sur la réalisation d'une opération d'aménagement,

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS a déjà vendu un terrain à PARTENORD afin qu'elle réalise avec NEXITY FONCIER CONSEIL un lotissement,

Considérant qu'un permis de lotir a été accordé à NEXITY FONCIER CONSEIL par arrêté municipal 965 du 2 octobre 2007 pour 27 lots libres,

Considérant que le permis de construire de PARTENORD HABITAT est en cours d'instruction,

Considérant qu'un accord a été trouvé avec NEXITY pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 6482, au prix de 21 040 euros (soit 40€/m<sup>2</sup>),

Considérant que le Service des domaines a été consulté,

### **DECIDE**

1) d'accepter la vente de la parcelle A 6482 à NEXITY FONCIER CONSEIL, pour la réalisation d'une opération de logement, au prix de 21 040 euros,  
**(ANNEXE II AU PRESENT PROCES-VERBAL),**

2) d'autoriser M. le Maire à engager les formalités nécessaires à cette vente et à signer l'acte qui sera passé en la forme notariée, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 – CESSION D'UN BIEN DU CCAS DE COMINES PARCELLES D 1245P ET D 1243P –**

RAPPORTEUR – M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2241-5,

Vu l'avis de la commission « Aménagement et Développement du Territoire Cominois » du 22 Janvier 2008,

Considérant que le CCAS de COMINES est propriétaire de deux parcelles situées à la Gaie Perche, cadastrées section D 1245 et D 1243,

Considérant que Lille Métropole Communauté Urbaine doit acquérir une partie de ces parcelles afin d'aménager un deuxième bassin de rétention d'eaux pluviales entre le Domaine des Tilleuls et le Lotissement Louis XVIII,

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite l'acquisition d'une emprise de 8 550m<sup>2</sup> qui sera confirmée par un document d'arpentage,

**DECIDE** d'accepter la vente par le CCAS de COMINES d'une partie des parcelles cadastrées D1245 et D1243, au bénéfice de Lille Métropole Communauté Urbaine pour la réalisation d'un bassin de rétention, ouvrage d'intérêt public.

**(ANNEXE III AU PRESENT PROCES-VERBAL),**

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **6 – REVISION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES FOURNITURES DES ELEVES COMINOIS DU COLLEGE ST JOSEPH -**

**RAPPORTEUR** – M. Bruno HAUTEKIET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission « Vie Locale » du 22 Janvier 2008,

Considérant que par courrier du 13 Novembre 2007, l'Association pour la Gestion des Fournitures des Elèves Cominois du Collège St-Joseph demande la révision de la subvention accordée pour l'année 2007, d'un montant de **3 858,25 €**,

Considérant que lors de la rentrée des classes 2006, (année scolaire 2006/2007), le nombre d'élèves cominois communiqué au Service Scolaire par le Collège St-Joseph était de **253 élèves**, chiffre erroné, car en réalité, il était de **334 élèves**,

Considérant que l'Association pour la Gestion des Fournitures des Elèves Cominois St-Joseph demande de prendre en considération la différence des **81 élèves**, en leur versant la différence de la subvention, soit : **1 235,25 €**,

### **DECIDE**

- 1) d'accepter de revoir le montant de la subvention 2007 accordée à l'Association pour la Gestion des Fournitures des Elèves Cominois du Collège St-Joseph,
- 2) de verser la différence de la subvention 2007, soit **1 235,25 €**,
- 3) de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Commune.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

7 – MISE EN PLACE D’UN PROGRAMME FISAC (FONDS D’INTERVENTION POUR LES SERVICES, L’ARTISANAT ET LE COMMERCE) SUR LA VILLE DE COMINES -

RAPPORTEUR – M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu la Circulaire Ministérielle du 17 février 2003 relative au FISAC,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 octobre 2004, entérinant le lancement de l’étude préalable à la constitution d’un dossier FISAC,

Vu l’avis de la Commission Vie Locale du 4 décembre 2007,

Considérant qu’une stratégie de développement et d’actions propices à la redynamisation du tissu commercial et artisanal cominois en vue de la constitution d’un dossier FISAC a été définie par le groupe partenarial composé de Lille Métropole Communauté Urbaine, de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Lille Métropole, de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat du Nord et de la Délégation au Commerce et à l’Artisanat travaillant avec la commune de Comines et de l’association des commerçants Lys.Com,

Considérant que l’objectif de ce dossier est de relancer l’attractivité commerciale de la commune,

Considérant que le plan stratégique est aujourd’hui défini et validé par les partenaires, et qu’il va faire l’objet d’un dépôt en préfecture pour obtenir des subventions du Fond d’Interventions pour les Services, l’Artisanat et le Commerce,

Considérant le programme d’actions défini comme suit, se décomposant en trois tranches annuelles,

Le phasage prévisionnel des actions est le suivant :

- phase 1 : Mars 2008-Mars 2009
- phase 2 : Mars 2009-Mars 2010
- phase 3 : Mars 2010-Mars 2011.

Dix-sept actions sont proposées, réparties en dépenses de fonctionnement et d’investissement pour lesquelles l’Etat apportera des subventions s’étalant de 10% à 50% maximum,

Ce programme d’actions s’articule autour de cinq axes d’intervention :

- Axe 1 – Mailler : Donner de la cohérence.
- Axe 2 – Moderniser : s’adapter au commerce d’aujourd’hui.
- Axe 3 – Valoriser : affirmer l’identité cominoise.
- Axe 4 – Dynamiser : (re) conquérir des nouvelles parts de marché.
- Axe 5 - Conforter : retrouver le plaisir d’acheter.

Ces actions sont réparties selon les volets suivants :

❖ **Volet Fonctionnement :**

- **Communication – Promotion – Animations**  
Action 1 : Promotion et valorisation de l'union commerciale de Lys.Com.  
Action 2 : Opération « Jours fous – Prix Francs ».  
Action 3 : Opération « Destockage ».  
Action 4 : Opération « Souvenirs de vacances ».  
Action 5 : Fête des Louches des Artisans et Commerçants Cominois.  
Action 6 : Artecom.  
Action 7 : Noël 2008 : « Comines Féérique ».  
Action 8 : Marché des Terroirs de la Lys.  
Action 9 : Annuaire des vacances.
- **Performance des entreprises**  
Action 10 : Opération guide pratique du FISAC à destination des Professionnels.
- **Etudes**  
Action 11 : Evaluation de la tranche 1 du plan d'actions FISAC.

❖ **Volet Investissement :**

- **Marché de plein air**  
Action 12 : Mise aux normes du marché.  
Action 13 : Acquisition de stands barnums de marché.
  - **Accessibilité**  
Action 14 : Signalétique Commerciale.
  - **Stationnement de proximité**  
Action 15 : Création d'une aire de stationnement en centre-ville.
  - **Quartier de Sainte Marguerite**  
Action 16 : Aménagement commercial à Sainte Marguerite.
- ❖ **Volet Aides directes :**
- Action 17 : Amélioration du linéaire marchand : rénovation des vitrines et façades commerciales.

Considérant que les actions mentionnées ci-dessus composeront la 1<sup>ère</sup> tranche du programme FISAC et que le coût global de cette 1<sup>ère</sup> tranche est estimé à 886 003.54 € HT (dont 55 955.54 € HT pour le fonctionnement, 822 048 € HT pour l'investissement et 8 000€ pour les aides directes),

Considérant que les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses prévisionnelles de ces actions s'élèvent à 437 584.56 € pour la Ville. Compte tenu de l'engagement financier des différents partenaires, l'estimation de la participation financière de la Ville de Comines à cette 1<sup>ère</sup> tranche est estimée à 299 628.67 € HT (dont 18 070.27 € HT pour le fonctionnement, 273 558.40 € HT pour l'investissement et 8 000€ pour les aides directes),

Considérant que chaque phase fera l'objet d'un bilan et le contenu définitif de la phase 2, puis de la phase 3 seront soumis à délibération future.

Considérant que le porteur de l'ensemble du projet est la Ville de Comines pour des raisons de cohérence du projet et de coordination des actions. Ce dossier dispose néanmoins de trois maîtrises d'ouvrage en fonction des compétences de chacun :

- ❖ La Ville de Comines,
- ❖ Lille Métropole Communauté Urbaine,
- ❖ L'union commerciale Lys. Com.

### DECIDE

- 1) l'approbation du projet et des actions du FISAC ci-annexé,  
**(ANNEXE IV AU PRESENT PROCES-VERBAL),**
- 2) d'engager la Ville de Comines sur un programme FISAC qui sera mis en place en trois tranches annuelles,
- 3) d'engager la mise en place du programme d'actions définies dans la 1<sup>ère</sup> tranche,
- 4) de solliciter auprès du Ministère de l'Artisanat et du Commerce les subventions prévues sur les tableaux de financement de ce dossier,
- 5) d'autoriser M. le Maire à signer tout les documents relatifs à ce dossier,
- 6) de solliciter toutes les subventions possibles afin d'assurer l'équilibre budgétaire de ce programme,
- 7) de dire que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune.

### ADOpte A L'UNANIMITE

**M. Christian DEBOUT, Conseiller Municipal, Liste d'Opposition « DIALOGUE – CONFIANCE – SOLIDARITE »** indique qu'il s'agit d'un dossier important à caractère d'étude urbaine avec un financement conséquent pour la commune. Néanmoins, il fait remarquer que des modifications ont été apportées. Il demande si l'approche des élections municipales ne précipite pas trop vite cette décision.

**M. le Maire** répond que l'approche des municipales n'a pas d'influence sur cette décision puisqu'il s'agit d'une réflexion entre trois partenaires, La CUDL, Lys.com et la ville, depuis un an. La redynamisation du centre ville résulte de différentes études de ces partenaires. Les modifications portent uniquement sur le calendrier car la phase 1 doit être terminée entièrement avant de pouvoir entamer la phase 2 et ainsi de suite. C'est donc dans le but de ne pas prolonger trop avant les phases et bloquer ainsi le processus, que nous avons modifié le calendrier.

**M. Christian DEBOUT** voudrait savoir si le tableau électronique sera étendu à d'autres utilisations que celles des artisans et des commerçants.

**M. le Maire** précise que les manifestations culturelles et municipales cominoises profiteront aussi du tableau électronique.

**8 – 18EME EDITION DU FESTIVAL FLORAL COMINES EUROPE -**

**RAPPORTEUR – M. Michel GANTOIS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission « Vie Locale » du 22 janvier 2008,

Considérant que l'organisation par les Villes de Comines France et Comines Warneton (Belgique) du « Festival Floral Comines Europe », dont ce sera la 18<sup>ème</sup> édition en 2008, encourage les particuliers domiciliés dans l'entité de « Comines Europe » à participer à l'embellissement et au fleurissement des deux communes,

Considérant que la réception et la remise des récompenses sont assurées chaque année paire par la Ville de Comines Warneton (Belgique), dont cette dernière a la responsabilité de l'organisation en 2008,

**DECIDE** de reconduire cette animation, dont le règlement et le bulletin d'inscription se trouvent ci-annexés, sur les mêmes bases que l'édition 2006.

**(ANNEXE V AU PRESENT PROCES-VERBAL).**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*M. Le Maire informe qu'une nouvelle ligne de bus est en place depuis deux semaines. Elle s'appelle la Liane et permet de circuler jusqu'à Lille en passant par Quesnoy sur Deûle toutes les demi- heures, puis toutes les heures pendant les heures creuses.*

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES.**

**EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN DE DESSUS.**